

Conduire une démarche qualité de vie au travail (DU)

RS6068 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315r, 315p
Formacode(s)	42890, 33053, 42817
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/07/2022
Date d'échéance	20/07/2025

Certificateur(s)

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Loi Rebsamen (2015) impose dans toutes les entreprises une Négociation Annuelle Obligatoire sur le thème de la Qualité de Vie au Travail ; par ailleurs le Plan National Santé au Travail (2016-2020) comporte un axe stratégique portant exclusivement sur l'amélioration de la QVT et demandant aux DIRECCTE de mettre en œuvre une série d'actions régionales dans ce sens ; enfin la Haute Autorité de Santé exige depuis 2014 que tous les établissements de santé présentent une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail dans leur Compte Qualité pour obtenir leur certification.

La demande en certification émane ainsi des besoins des autorités publiques, des organismes en charge d'assurer la promotion de la QVT et des entreprises publiques et privées qui se sont engagés dans cette démarche. La certification " Conduire une démarche Qualité de vie au travail (DU QVT) " permet de répondre à ces besoins en découvrant et de s'appropriant une approche systémique visant à améliorer autant la qualité de vie professionnelle des acteurs et leurs conditions de travail dans l'organisation, que la qualité du travail en lui-même, la productivité et la performance.

La certification permet de saisir la QVT selon ses aspects conceptuels, juridiques et les aspects méthodologiques de la mise en œuvre de la QVT au sein des organisations.

Plus précisément, après avoir suivi la certification, les titulaires de la certification " Conduire une démarche Qualité de vie au travail (DU QVT) " seront capables de :

- Appliquer dans leurs entreprises et établissements les injonctions réglementaires et juridiques de plus en plus pressantes des branches d'activité, de l'ANI de 2013-2014, de l'HAS pour 2014-2018, de la Loi Rebsamen de 2015, et du PST 2016 ;
- Mener, en tant que chefs de projet au sein des organisations, différentes opérations liées à l'amélioration de la QVT : sensibilisation des personnels, pilotage des COPIL, animation des groupes d'expression etc.
- Évaluer et superviser institutionnellement toute démarche d'amélioration de la QVT menée par une entreprise ou un établissement, dans le cadre de sa convention ou de son accord de branche,
- Accroître les compétences permettant l'intervention experte en QVT sur les systèmes de travail dans tous les secteurs d'activité : production, services, soins, administration, etc.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Cartographier l'organisation mise en place pour dresser un diagnostic socio -organisationnel de l'établissement au moyen de recueils de données quantitatives et qualitatives.

Compétence 2 : Expertiser le niveau de maîtrise du cadre réglementaire QVT pour l'ajuster à l'établissement en se référant aux textes réglementaires du secteur professionnel concerné.

Compétence 3 : Constituer un comité de pilotage (COPIL) pour initier la démarche QVT dans l'établissement en

mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

Compétence 4 : Communiquer les résultats de l'analyse à tous les publics, notamment PSH, dans le but d'aider le COPIL à la prise de décision et de faire adhérer l'ensemble des personnels à la démarche en mobilisant des supports écrits et en organisant des séquences d'échanges.

Compétence 5 : Accompagner le COPIL à engager une démarche QVT pour l'inscrire dans le projet d'établissement en pérennisant ses actions.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse à celles et à ceux qui interviennent ou souhaitent intervenir dans le domaine de la qualité de vie au travail au sein d'établissements publics ou privés.

Les candidats doivent toutefois avoir une connaissance – même sommaire – relative à la qualité de vie au travail, ainsi que des connaissances basiques en matière d'analyse du travail et des organisations.

L'évaluation repose sur l'expertise d'un dossier de candidature comprenant un CV ainsi qu'une lettre de motivation dans laquelle les candidats présentent leur projet d'utilisation professionnelle de la certification. En complément, un entretien avec les responsables de la certification pourra être proposé aux candidats le cas échéant.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé :

- à hauteur de 50% par des représentants de l'organisme certificateur
- à hauteur de 50% par des professionnels issus du monde socio-économique extérieurs à l'organisme certificateur et extérieurs à l'environnement du candidat.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au respect de l'équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes dans les jurys.

Base légale

Date de décision	20/07/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/07/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7168

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/du-qualite-de-vie-au-travail>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6068/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	26
Parcours menés à terme	23
Taux d'achèvement	88 %

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	25
Montant total engagé	62 500 €
Coût moyen par dossier	2 500 €
Durée moyenne	125 h
Période	09/2022 – 09/2024
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	3 %
OPCO	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.